

*Impôt sur les revenus pétroliers—Loi*

comme celles qui ont été mentionnées pendant la période des questions aujourd'hui, lorsque le premier ministre a dû défendre l'indéfendable. Il va nous présenter une politique pour priver la classe moyenne de certains des programmes sociaux.

● (1230)

Les 211 députés conservateurs n'applaudiront pas aussi joyeusement lorsque leurs électeurs commenceront à leur écrire et à leur téléphoner, en disant: «Dites donc, je dois payer davantage pour mon mazout et mon essence à cause de votre politique. Et maintenant, vous supprimez mes allocations familiales, ou mon supplément de pension, ou autre chose». Voilà pourquoi ce projet de loi est important.

Pour ceux qui s'intéressent à l'énergie, ce projet de loi contient un autre élément important. Il s'en dégage une certaine ligne de pensée. En 1980, certains de mes collègues et moi-même avions prédit que cela se produirait. Le Programme énergétique national a été mis en vigueur. Je ne qualifierai pas cette politique de radicale, de conservatrice ni d'autre chose. Toutefois, c'était certainement une nouvelle politique. Elle a eu un effet considérable. Un certain nombre de députés du parti conservateur l'ont critiquée violemment et je dois dire que leurs critiques étaient fort bien formulées. J'en vois encore quelques-uns aujourd'hui qui ont participé à ce débat lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre. En fait, je les regrette. Je ne sais pas où ils sont maintenant. Ils avaient de violentes critiques contre cette politique. Je n'étais pas d'accord avec toutes, mais je les félicite de les avoir exprimées. En tant que député le plus ancien du comité de l'énergie, je me sens seul, ici, de ce côté-ci de la Chambre.

Il se dégage donc une certaine ligne de pensée, monsieur le Président. La politique énergétique a été mise en vigueur et le gouvernement, comme prévu, a commencé à battre en retraite devant l'insistance du groupe de pression le plus important et le mieux financé de tout le Canada. Mais l'Association des consommateurs du Canada n'a pas la partie facile contre l'Association pétrolière du Canada, qui est censée être composée de sociétés moyennes mais à laquelle certaines grandes sociétés sont indirectement intéressées. Depuis trois ou quatre ans, ce groupe de pression a commandité ces excellentes annonces à la télévision qui montrent combien les sociétés pétrolières sont aimables. N'importe qui le moins renseigné qui a lu *The Seven Sisters* d'Anthony Sampson peut y reconnaître la façon de procéder des grandes sociétés pétrolières dans le monde entier. De fait, ces grandes sociétés exercent des pressions extrêmement vives pour favoriser leurs propres intérêts. Cela signifie que si la société Exxon aux États-Unis veut détourner aux États-Unis du pétrole de la société Imperial Oil du Canada à cause d'une crise ou pour réaliser des profits, elle le fera. Elle juge cela équitable.

**M. Thacker:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon ami sait fort bien que ce détournement a été effectué en vertu d'un accord international par lequel les pays occidentaux convenaient de répartir équitablement les réductions. C'était en vertu d'un accord international.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

**M. Waddell:** Monsieur le Président, mon ami pourra participer au débat plus tard. Je lui recommande de lire l'ouvrage

intitulé *The Seven Sisters*. Il le trouvera, je crois, fort instructif. Le Canadien moyen est profondément convaincu que les grandes sociétés pétrolières cherchent uniquement à lui soutirer plus d'argent.

Le projet de loi révèle une autre tendance intéressante. Il modifie la définition d'ancien pétrole afin d'y inclure du nouveau pétrole. Permettez-moi de vous l'expliquer, monsieur le Président. Je sais que vous le comprenez, mais certains députés ne le comprennent peut-être pas.

Que signifie nouveau ou ancien pétrole. Tout le pétrole n'est-il pas semblable? Permettez-moi de vous l'expliquer. Grâce au Programme énergétique national, en adoptant sa politique nationale, le gouvernement a décidé que les Canadiens devraient payer un prix inférieur au prix mondial pour ce qu'il estimait être en somme une ressource canadienne. Certains députés n'étaient pas d'accord là-dessus, notamment les députés conservateurs. Les députés néo-démocrates et libéraux ont préconisé un prix pondéré parce que nous importons une certaine proportion de notre pétrole et nous pouvions le mélanger avec le pétrole d'origine canadienne.

Le gouvernement a ensuite fixé un prix inférieur au prix mondial. Il a alors décidé que, quand de nombreux gisements seraient découverts, les prix mondiaux pourraient être réclamés pour ce pétrole. On pouvait ainsi réclamer les prix mondiaux et tenir compte du fait que la prospection du pétrole est plus coûteuse actuellement. La prospection de l'ancien pétrole coûtait \$1 le baril et il était vendu à \$2 le baril. Le nouveau pétrole se vend à \$28 le baril en devises américaines ou à environ \$38 le baril en devises canadiennes. Avec raison, le gouvernement s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas accorder une si belle aubaine à ces sociétés pétrolières qui avaient découvert du pétrole à \$1 le baril et qui pouvaient le vendre à \$38 le baril. Le gouvernement a alors commencé à faire une distinction entre l'ancien et le nouveau pétrole, ce qui était raisonnable.

Bien entendu, les sociétés pétrolières ont commencé à exercer des pressions sur le gouvernement. Que pouvait faire le gouvernement libéral? Il ne voulait pas modifier radicalement son programme énergétique national ou son barème de prix pour faciliter les choses aux sociétés, mais il devait trouver une solution qui leur convienne. Le gouvernement a trouvé un moyen très simple de se rendre au désir des sociétés pétrolières. Il s'est contenté de considérer l'ancien pétrole comme du nouveau, afin que les compagnies en obtiennent un meilleur prix. Il fallait y penser. Dans une certaine mesure, c'est ce que prévoit le projet de loi: utiliser davantage ce changement d'appellation. Il s'agit simplement de jouer sur les mots pour donner davantage d'argent aux sociétés pétrolières.

La règle, pour le gouvernement actuel, c'est de dépouiller les consommateurs pour enrichir les sociétés pétrolières du Canada. Nous ne pourrions le dire plus clairement. Vous avez entendu la ministre, monsieur le Président. C'est à peu près ce qu'elle a déclaré. Or, elle ne devrait pas oublier qu'elle paiera l'essence plus cher, elle aussi. Le consommateur paiera davantage et le gouvernement ne retirera pas autant de recettes pétrolières. Et ensuite, si le gouvernement veut épouger le déficit, il faudra qu'il réduise les allocations familiales, les prestations de vieillesse et toutes ces mesures qui profitent un peu à la classe moyenne. Le gouvernement peut toujours se targuer de compter 211 députés actuellement. En pratiquant une pareille politique, il peut rallier les quelques voix des présidents